



Dure transcription de mariage

Par **karimari**, le **29/09/2009** à **16:21**

Bonjour, je suis un tunisien et je suis marié avec une française de nationalité pas d'origine sache que je passe par tous les étapes de consulat pour que tout soit bien réglé et juste après le mariage je vais envoyer mon dossier au consulat de France en Tunisie et cette dernière elle a reçu mon dossier le 13 de juillet. En mois de septembre je contacte le consulat je contacte le consulat pour savoir dans quel étape et arrive le traitement de mon dossier ils m'ont informé qu'ils ont envoyé mon dossier à Nantes et que il ne font plus ça et que le bureau à Nantes il s'ouvre le 1 de septembre ça veut dire que mon dossier de 13 juillet jusqu'au 1 septembre personne ne le touche. En contactons Nantes avec une lettre recommandée pour savoir des nouvelles sur mon dossier car j'ai besoin d'accélérer mon dossier pour des causes professionnelles et il m'a répondu le 26 de septembre et ils m'ont dit qu'ils vont bientôt envoyer le livre de famille à la mairie mais jusqu'à maintenant ils n'ont rien envoyé sachant que la lettre en territoire français ça ne dure pas plus de 2 à 3 jours et quand je regarde le jour qu'ils ont écrit la lettre c'est le 15 et là ça je ne comprends pas pourquoi ce retard. Alors monsieur madame j'aimerais bien que vous m'aidez à savoir le délai que le bureau peut le prendre pour qu'il m'envoie le livre de famille à l'endroit où elle vit ma femme et merci bien de votre aide...